



■ Elles n'ont pas le monopole de cette incarnation, mais regorgent de tout ce à quoi on pense en matière de biens communs : eau, espaces pastoraux, forêts, le tout tissé serré avec un patrimoine culturel qui fait ces paysages mondialement reconnus. À bien y regarder, quoi de si emblématique dans ces biens communs montagnards ? L'eau ? Il y a bien des formes collectives de gestion de la ressource, ne serait-ce que celle des syndicats de l'eau et autres groupements intercommunaux, mais les vraies communautés de l'eau se trouvent plutôt dans l'espace méditerranéen, où la ressource est plus rare. Dans certains massifs comme les Alpes, le harnachement des têtes de bassin en vue de la production hydroélectrique a donné le primat à un puissant acteur national – EDF – plutôt qu'aux communautés locales. Les alpages ? Les pratiques solidaires y sont ancestrales, autant que les conflits d'usage et de délimitation qui rappellent que tout commun est par définition l'objet d'une appropriation, et que l'intérêt collectif est toujours un intérêt limité par d'autres. La Savoie peut s'enorgueillir de la superbe réussite de la coopérative laitière

du Beaufortain, pionnière de ces années 1960 où renaissent les coopératives. Mais celles-ci sont au moins aussi nombreuses en plaine, et l'individualisme semble résister à l'altitude, en dépit de quelques belles aventures. Les forêts ? Le morcellement de la propriété forestière dans les massifs montagneux est équivalent à celui de l'ensemble des forêts en France, et le mouvement coopératif, en progrès, n'y est pas plus vigoureux. C'est sans doute en forêt que les divergences sont les plus vives quant aux conceptions du bien commun qu'elle représente, selon que l'on est promeneur ou forestier, chasseur, cueilleur ou producteur.

HAUTEURS INTOUCHABLES

Pourtant... dans l'imaginaire contemporain, il ne fait guère de doute que la montagne, prise comme une entité naturelle et culturelle homogène, est un précieux bien commun, et il est heureux qu'il en soit ainsi, malgré les vérités qui viennent d'être rappelées. Peu importe au fond que les pratiques coopératives et associatives y soient en réalité globalement ni plus ni moins fréquentes – ou rares selon les points de vue – que dans d'autres contextes. En montagne, les communs touchent au sublime, non parce que les montagnards débordent d'esprit collectiviste, mais parce que le domaine en question, celui des eaux, des pâtures d'altitude et des forêts jouxte celui des dieux, cette haute montagne où la permanence de l'homme s'efface et où nous pouvons enfin accéder à autre chose qui nous dépasse, et de beaucoup. Or, au-delà de 2000 m, la théorie des biens communs manque d'oxygène. Elle prétend qu'il n'y a de bien commun qu'approprié par un collectif qui

en assure la gestion durable et donc la transmission bonifiée. Mais aucun amoureux de la haute montagne ne veut entendre parler d'appropriation, ni même de gestion d'un espace sauvage, qui doit rester régi par ses propres lois. Il peut y avoir des responsabilités collectives sur quelques lieux ponctuels comme les refuges, et pour quelques traces éphémères comme les sentiers, mais la valeur de cet incontestable bien commun qu'est le haut domaine alpin est directement indexée sur son intouchabilité. À partir de lui, l'évidence du bien commun ruisselle le long de l'étagement alpin, jusqu'à la plaine où les biens communs redeviennent ordinaires. Car on n'oubliera pas le double sens du « commun » : ce qui est collectif, partagé, mais aussi ce qui est courant, banal. Des communs ordinaires ? C'est tout à l'honneur de l'époque que de les redécouvrir partout. Pour ce qui est de la montagne, les biens communs peuvent difficilement être considérés comme ordinaires, parce qu'ils sont en somme « tirés par le haut ». Sans aller forcément jusqu'à les dire extraordinaires, leur caractère d'exception ne fait pas de doute. L'eau, l'herbe, le bois de la montagne relèvent d'une certaine transcendance. On n'advient pas impunément aux limites de l'œkoumène ! C'est ce statut qui leur est propre, qui fascine et attire ceux qui vivent la montagne comme un espace où faire et vivre les choses en commun. Sans eux, il n'y aurait pas de biens communs, dont la reconnaissance n'a paradoxalement rien de naturel, ne l'oublions pas, malgré tout ce qu'ils doivent à l'altitude et à sa magie. Oui, la montagne est une terre de biens communs, mais il n'y a que les montagnards, allochtones autant qu'autochtones, pour faire exister cette affirmation ! ■



LES MONTAGNES SE SONT MISES À INCARNER LE BIEN COMMUN PAR EXCELLENCE.



L'ANEM

33 ans au service de la montagne et de ses élus

L'Association a vocation à rassembler tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que 274 parlementaires de toutes sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des massifs français.

Métropole : 1/4 du territoire 6 massifs 6 500 communes et intercommunalités
300 stations 48 départements 7 régions 5 millions d'habitants
Outre-mer : 66 communes 3 régions 1,4 millions d'habitants